

METROPOLE DE LYON

Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H)

MODIFICATION N° 2

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Du jeudi 12 novembre 2020 à 9 heures au lundi 14 décembre 2020 à 16 heures

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté en date du 12 octobre 2020, le Président de la Métropole de Lyon a décidé de soumettre à enquête publique le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon pendant une durée de 33 jours consécutifs, du jeudi 12 novembre 2020 à 9 heures au lundi 14 décembre 2020 à 16 heures.

Le projet concerne la prise en compte dans le PLU-H des risques technologiques par la traduction de plusieurs porteurs à connaissance (PAC) du Préfet du Rhône, relatifs à des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou au transport de matières dangereuses. Sont également intégrées à cette procédure, des évolutions du PLU-H concernant des équipements publics ou d'intérêt collectif pour lesquels une autorisation d'urbanisme est indispensable dans les meilleurs délais.

Les modifications sont réparties sur les communes de Corbas, Ecully, Feyzin, La Mulatière, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9°, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Saint-Priest, Solaize, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne.

Par décision du Tribunal administratif de Lyon n° E20000027/69 en date du 9 mars 2020, a été désigné monsieur Roland DASSIN, fonctionnaire du Ministère de l'Écologie, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3°. Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par monsieur le Commissaire-enquêteur, seront déposés et consultables par le public à :

- l'hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3°, siège de l'enquête publique (téléphone 04.78.63.40.40),
- la mairie de Corbas, centre technique, 50 route de Saint-Priest,
- la mairie d'Ecully, 1 place de la Libération,
- la mairie de Feyzin, 18 rue de la Mairie,
- la mairie de La Mulatière, 1 place Jean Moulin,
- la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198, avenue Jean Jaurès à Lyon 7°,
- la mairie de Lyon 7°, 16 place Jean Macé,
- la mairie de Lyon 8°, 12 avenue Jean Mermoz,
- la mairie de Lyon 9°, 6 place du Marché,
- la mairie de Neuville-sur-Saône, place du 8 mai 1945,
- la mairie d'Oullins, place Roger Salengro,
- la mairie de Pierre-Bénite, place Jean Jaurès,
- la mairie de Saint-Fons, 1 place Roger Salengro,
- la mairie de Saint-Priest, 14 place Charles Ottina,
- la mairie de Solaize, 47 route du Pilon,
- la mairie de Vaulx-en-Velin, direction du développement urbain - service urbanisme, 15 rue Jules Romains,
- la mairie de Vénissieux, 5 avenue Marcel Houel,
- la mairie de Villeurbanne, place du Docteur Lazare Goujon.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/mod2-grandlyon>, ainsi que sur le site internet de la Métropole de Lyon : www.grandlyon.com. Un poste informatique est mis à la disposition du public au siège de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3ème.

Chacun pourra prendre connaissance, gratuitement, du dossier aux jours et heures habituels de réception du public et consigner éventuellement ses observations selon les possibilités suivantes, soit :

- sur les registres d'enquête ouverts dans les mairies des communes concernées listées ci-dessus, ainsi qu'au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3°, siège de l'enquête publique (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnels),
- lors des permanences tenues par monsieur le commissaire-enquêteur,
- lors d'un rendez-vous téléphonique à fixer avec le commissaire-enquêteur en contactant le 04 78 63 43 92 ou le 04 78 63 40 44,
- sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/mod2-grandlyon>,
- par courriel à l'adresse électronique : mod2-grandlyon@mail.registre-numerique.fr,
- en les adressant par écrit à monsieur le commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Métropole de Lyon, délégation du développement urbain et du cadre de vie, direction des stratégies territoriales et des politiques urbaines, service planification, 20 rue du Lac CS 33569 69505 Lyon Cedex 03.

L'ensemble des observations et propositions du public sera consultable au siège de l'enquête et sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/mod2-grandlyon>.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les déclarations verbales ou écrites des personnes intéressées par ledit dossier à :

- la mairie de Lyon 9°, le vendredi 13 novembre 2020 de 13 h 30 à 16 h 30,
- la mairie de Solaize, le mercredi 18 novembre 2020 de 15 h 00 à 18 h 00,
- la mairie de Pierre-Bénite, le jeudi 26 novembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,
- la Ville de Lyon – direction de l'aménagement urbain, 198, avenue Jean Jaurès à Lyon 7°, le jeudi 3 décembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,
- la mairie de Vaulx-en-Velin, direction du développement urbain - service urbanisme, 15 rue Jules Romains, le mercredi 9 décembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00,
- la mairie de Lyon 7°, le samedi 12 décembre 2020 de 9 h 30 à 12 h 00,
- l'hôtel de la Métropole, le lundi 14 décembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00.

Afin de respecter la distanciation physique, le commissaire enquêteur ne recevra qu'une personne à la fois (au maximum deux personnes venues ensemble). Les gestes barrières devront être respectés. Il conviendra de se munir de son propre stylo pour pouvoir formuler des observations, prendre des notes ou émettre des propositions. Le port du masque est obligatoire, et du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle de permanence.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions de monsieur le Commissaire-enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil de Métropole de Lyon.

Le projet soumis à enquête publique a été élaboré par la Métropole de Lyon. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Henri Bertrand, responsable du service Planification de la Métropole de Lyon, à l'adresse suivante : Hôtel de la Métropole de Lyon, délégation du développement urbain et du cadre de vie, direction des Stratégies Territoriales et des Politiques Urbaines, service Planification, 20 rue du Lac à Lyon 3°.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- à l'hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3°, siège de l'enquête publique, et sur le site internet : www.grandlyon.com,
- dans les mairies des communes concernées,
- à la Préfecture du département du Rhône et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, située 106 rue Pierre Corneille à Lyon 3°.

Ils seront également disponibles sur le site internet de la Métropole : www.grandlyon.com

Et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Président de la Métropole de Lyon

Bruno BERNARD